

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2022

N° VILLE_2022DL100

Date de convocation : 30 novembre 2022

Affichage du compte-rendu : 30 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : LUTTE CONTRE LE CANCER - Versement d'une subvention au centre Leon Bérard

L'an deux mille vingt deux, le six décembre à 19:00 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Alain LEGRAS, Christine NONY, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Thierry HAON, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Souade KACI (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Nathalie PUVILLAND), Christophe MALMAZET (donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY), Sylvie JULIEN (donne pouvoir à Christine NONY), Marie THIOLAS (donne pouvoir à Henry DUARTE), Guillaume BOUCHARLAT (donne pouvoir à Benoit ERACLAS)

Excusés / absents : Pascal CAZZANIGA

Secrétaires de séance : Nathalie PUVILLAND, Sandra GAUSSUIN-PISKULA

Rapporteur : Laurence MOULIN

Chaque année, le cancer touche près de 400 000 personnes en France et près de 160 000 en décèdent, faisant de cette maladie la première cause de mortalité dans notre pays. Avec près de 40 000 patients pris en charge chaque année, le Centre Léon Bérard est le premier pôle de soins et de recherche sur le cancer d'Auvergne-Rhône-Alpes.

A l'occasion d'octobre Rose, la Ville a souhaité se mobiliser et a participé à la 3^{ème} édition de La Scintillante organisée le 9 octobre 2022. Un événement sportif et solidaire du Centre Léon Bérard, au profit de la recherche sur le cancer menée sur son site à Lyon.

Pour ce faire, la Ville a constitué une équipe de 20 agents municipaux et élus, et a décidé de prendre à sa charge tous les frais liés à cet événement soit un montant de 690€ correspondant aux frais d'inscription (frais de dossier de 90 € TTC et de Dossard de 30 € TTC/participant).

En complément de cette manifestation, la ville a ouvert une collecte pour soutenir la recherche contre le cancer menée par le Centre Léon Bérard. Les Corbasiens ont

répondu avec générosité à cet appel aux dons avec un total de 1010 euros récoltés. Ce bel élan de générosité a permis à la ville d'obtenir le premier prix Entreprise 2022 de cette édition de la Scintillante.

Afin de prolonger l'engagement de la ville dans ces actions de sensibilisation et de prévention, je vous propose de verser une subvention de 500 €, qui sera directement créditée au Centre de lutte contre le cancer Léon Bérard.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 28 novembre 2022,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention à hauteur de 500 € au profit du Centre de lutte contre le cancer Léon Bérard.
- **DIT** que cette subvention sera imputée au budget principal 2022 au compte 65748 du chapitre 65.

Adopté à l'unanimité

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,